

AFFAIRES MILITAIRES

Armée territoriale. — La dissolution des régiments de cavalerie territoriale est chose décidée. Les lieutenants-colonels et les officiers des états-major régimentaire sont mis à la suite.

Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante aux généraux commandant des corps d'armée : Mon cher général, Les anciens engagés conditionnels d'un an des armes de l'infanterie et du génie, qui ont subi l'examen d'aptitude au grade de sous-lieutenant de l'armée territoriale (lettre collective du 11 janvier n° 60), examens dont les résultats ne seront définitivement arrêtés que le 15 mars courant, seront ajournés à 1895, pour la période d'instruction à laquelle ils se trouveraient assujettis en raison de leur affectation actuelle à l'une des unités convoquées en 1894.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX LES ABSTENTIONS

Les chiffres du scrutin de dimanche ont montré les progrès accomplis, dans ces dernières années, par les conservateurs, les indépendants et les libéraux. C'est un résultat important sans doute, et dont nous avons tout lieu de nous féliciter, mais c'est un résultat qui ne suffit pas.

Pour peu que nos amis et nos alliés le veuillent dimanche prochain, ce progrès sera plus marqué et nous assurerons la majorité au Conseil. Mais il faut que tous ceux qui ont voté au premier tour viennent encore voter dimanche, et il faut, en outre, trouver des voix nouvelles parmi les abstentionnistes.

Une tire-lire, contenant une quinzaine de francs, a été volée à Mme veuve Auguste Beuque, marchande de légumes, rue Saint-Laurent. L'auteur prouvé, un jeune homme de quinze ans, A. L., est en fuite.

Mous faits. — Un tisserand, Ferdinand Van Marek, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Concours colombophile. — Voici le résultat du concours du dimanche 4 mai sur Longueue, organisé par la Société la Pomme, établie chez M. Gastel, rue de Lannoy, 104.

Verifications. — Les bulletins qui vous seront offerts et, après vous être assurés de leur exactitude, votez pour la liste intégrale du Comité indépendant.

Tout nom rayé, toute substitution, sont autant de voix données à nos adversaires.

Aucune entente n'a pu s'établir entre les diverses fractions républicaines. Nous le constatons à l'honneur des républicains modérés.

Le comité radical-collectiviste n'hésite pas cependant à faire afficher sur les murs une liste qu'il appelle « liste du comité de conciliation républicaine » et qui est tout simplement sa liste de la semaine dernière.

La situation est devenue nette. Les électeurs de Roubaix ont le choix entre les candidats indépendants et les candidats socialistes révolutionnaires.

Voici la liste radicale-collectiviste : MM. Emile Morvan, conseiller sortant, — Armand Vinme, id. — Henri Lepoivre, id. — Digneux, id. — Trauno, id. — Demarquette, id. — Louis Carpentier, conseiller prud'homme. — Achille Lepers, id. — Edouard Blanchard, ouvrier. — Louis Bolin, menuisier. — Alfred Boule, épicer. — Louis Bourdon, mécanicien. — Gustave Carotte, tourneur en chaises. — Emile Carotte, rentier. — Edouard Debeury, trieur. — René Delle, serrurier. — Piermont Delattre, mécanicien. — Pierre Desreux, marchand de charbons. — François Desmet, tisserand. — Lucien Gaudy, mouleur. — Valéry Hiron, facteur. — Emile Lemaire, camionneur. — Joseph Lemaire, entrepreneur de travaux publics. — Charles Peuple, coiffeur. — Henri Prouvost, trieur. — Arthur Ramon, menuisier, vice-président de l'enseignement familial. — Jules Samson, horloger. — Jules Watine, employé. — Adolphe Watine, tisserand, président de la chambre syndicale ouvrière. — Henri Willem, ouvrier.

M. Léon Allart, maire de Roubaix, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le directeur du Journal de Roubaix. Je viens vous prier de vouloir bien faire connaître aux électeurs, par la voie de votre journal, que je n'accepte aucune candidature pour les élections municipales de dimanche prochain.

On nous adresse la lettre suivante : Monsieur le rédacteur du Journal de Roubaix. Veuillez, je vous prie, faire savoir, aux électeurs, que je refuse toute candidature.

Choral Nadaud. — Nous rappelons que cette société offrira une fête aux familles de ses membres actifs et honoraires, dans son local, Grande-Rue, 84, lundi 12 mai, à sept heures et demie.

Deux vols. — Vendredi, vers dix heures du soir, des malfaiteurs, profitant de l'absence de M. et Mme Auguste Desloivre, boucher-charcutier, rue Saint-Laurent, ont soulevé un chéquier du magasin, et ont enlevé cinq jambons de Hambourg, évalués à 70 fr. environ.

Meus faits. — Un tisserand, Ferdinand Van Marek, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Concours colombophile. — Voici le résultat du concours du dimanche 4 mai sur Longueue, organisé par la Société la Pomme, établie chez M. Gastel, rue de Lannoy, 104.

Verifications. — Les bulletins qui vous seront offerts et, après vous être assurés de leur exactitude, votez pour la liste intégrale du Comité indépendant.

Tout nom rayé, toute substitution, sont autant de voix données à nos adversaires.

Concours colombophile. — Voici le résultat du concours du dimanche 4 mai sur Longueue, organisé par la Société la Pomme, établie chez M. Gastel, rue de Lannoy, 104.

Verifications. — Les bulletins qui vous seront offerts et, après vous être assurés de leur exactitude, votez pour la liste intégrale du Comité indépendant.

Tout nom rayé, toute substitution, sont autant de voix données à nos adversaires.

Concours colombophile. — Voici le résultat du concours du dimanche 4 mai sur Longueue, organisé par la Société la Pomme, établie chez M. Gastel, rue de Lannoy, 104.

Conduite à la pharmacie Lobert, elle est promptement revenue à elle, et a pu retourner à son domicile.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 10 mai. Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire du nommé Fombart, Jean-Baptiste, camionneur au service de M. Humbert, fabricant de chéquier à Lille, lequel a été l'objet, à La Madeleine, d'un procès-verbal de la part d'un contrôleur de la Compagnie des Tramways, pour ne pas s'être écarté de la route du car, auquel il barrait le chemin. Il avait prétendu, à l'audience d'hier, pour sa justification, qu'un chariot lui interceptait à son tour le passage : ce fait n'a point été prouvé.

Le nommé Deschopper, inculpé de vol, est acquitté.

Pierre Thevissen, ancien soldat de l'armée belge, renvoyé du service pour cause de malversation, est venu se fixer dans la banlieue d'Esquermes, où il n'a trouvé rien de mieux que de s'établir marchand de comestibles, voire même de bestiaux et de chevaux ; il est vrai qu'il devait réaliser de très beaux bénéfices, vu le prix qu'il cotait ses marchandises (il les dévalait). Il est actuellement inculpé de vol de poules et d'une chèvre au préjudice de plusieurs de ses voisins ; il les a ensuite débités à différentes personnes, qui viennent aujourd'hui en déposer. Il est dit des restes de la chèvre et de la poule, tant auprès des habitants qu'aupres de l'autorité.

Le nommé Deschopper, inculpé de vol, est acquitté.

Le nommé Deschopper, inculpé de vol, est acquitté.

TOURCOING

Flamme, Auguste, ancien agent d'affaires à Lille, déjà condamné et actuellement détenu pour différents délits commis dans l'exercice de ses fonctions, est condamné à 2 mois d'emprisonnement comme banqueroutier simple, par défaut de dépôt de son bilan dans les délais fixés par la loi, et pour livres irrégulièrement tenus.

Conseil de guerre séant à Lille

Étienne-Philippe Moritz, sergent-fourrier au 1er régiment de ligne, faux en matières d'administration militaire et usage de fausses. — Cinq ans de prison.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 9 mai. Présidence de M. le conseiller DESTCKER. Ministère public : M. BERTON, avocat-général 1er officier. — Interpellé par M. le président des assises, les accusés déclarent se nommer Charles Doussere, maçon, demeurant à Mouscron, et Philéas Devos, ouvrier menuisier, domicilié à Mont-A-Loux.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Conduite à la pharmacie Lobert, elle est promptement revenue à elle, et a pu retourner à son domicile.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 10 mai. Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire du nommé Fombart, Jean-Baptiste, camionneur au service de M. Humbert, fabricant de chéquier à Lille, lequel a été l'objet, à La Madeleine, d'un procès-verbal de la part d'un contrôleur de la Compagnie des Tramways, pour ne pas s'être écarté de la route du car, auquel il barrait le chemin. Il avait prétendu, à l'audience d'hier, pour sa justification, qu'un chariot lui interceptait à son tour le passage : ce fait n'a point été prouvé.

Le nommé Deschopper, inculpé de vol, est acquitté.

Pierre Thevissen, ancien soldat de l'armée belge, renvoyé du service pour cause de malversation, est venu se fixer dans la banlieue d'Esquermes, où il n'a trouvé rien de mieux que de s'établir marchand de comestibles, voire même de bestiaux et de chevaux ; il est vrai qu'il devait réaliser de très beaux bénéfices, vu le prix qu'il cotait ses marchandises (il les dévalait). Il est actuellement inculpé de vol de poules et d'une chèvre au préjudice de plusieurs de ses voisins ; il les a ensuite débités à différentes personnes, qui viennent aujourd'hui en déposer. Il est dit des restes de la chèvre et de la poule, tant auprès des habitants qu'aupres de l'autorité.

Le nommé Deschopper, inculpé de vol, est acquitté.

Le nommé Deschopper, inculpé de vol, est acquitté.

TOURCOING

Flamme, Auguste, ancien agent d'affaires à Lille, déjà condamné et actuellement détenu pour différents délits commis dans l'exercice de ses fonctions, est condamné à 2 mois d'emprisonnement comme banqueroutier simple, par défaut de dépôt de son bilan dans les délais fixés par la loi, et pour livres irrégulièrement tenus.

Conseil de guerre séant à Lille

Étienne-Philippe Moritz, sergent-fourrier au 1er régiment de ligne, faux en matières d'administration militaire et usage de fausses. — Cinq ans de prison.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 9 mai. Présidence de M. le conseiller DESTCKER. Ministère public : M. BERTON, avocat-général 1er officier. — Interpellé par M. le président des assises, les accusés déclarent se nommer Charles Doussere, maçon, demeurant à Mouscron, et Philéas Devos, ouvrier menuisier, domicilié à Mont-A-Loux.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Conduite à la pharmacie Lobert, elle est promptement revenue à elle, et a pu retourner à son domicile.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 10 mai. Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire du nommé Fombart, Jean-Baptiste, camionneur au service de M. Humbert, fabricant de chéquier à Lille, lequel a été l'objet, à La Madeleine, d'un procès-verbal de la part d'un contrôleur de la Compagnie des Tramways, pour ne pas s'être écarté de la route du car, auquel il barrait le chemin. Il avait prétendu, à l'audience d'hier, pour sa justification, qu'un chariot lui interceptait à son tour le passage : ce fait n'a point été prouvé.

Le nommé Deschopper, inculpé de vol, est acquitté.

Pierre Thevissen, ancien soldat de l'armée belge, renvoyé du service pour cause de malversation, est venu se fixer dans la banlieue d'Esquermes, où il n'a trouvé rien de mieux que de s'établir marchand de comestibles, voire même de bestiaux et de chevaux ; il est vrai qu'il devait réaliser de très beaux bénéfices, vu le prix qu'il cotait ses marchandises (il les dévalait). Il est actuellement inculpé de vol de poules et d'une chèvre au préjudice de plusieurs de ses voisins ; il les a ensuite débités à différentes personnes, qui viennent aujourd'hui en déposer. Il est dit des restes de la chèvre et de la poule, tant auprès des habitants qu'aupres de l'autorité.

Le nommé Deschopper, inculpé de vol, est acquitté.

Le nommé Deschopper, inculpé de vol, est acquitté.

TOURCOING

Flamme, Auguste, ancien agent d'affaires à Lille, déjà condamné et actuellement détenu pour différents délits commis dans l'exercice de ses fonctions, est condamné à 2 mois d'emprisonnement comme banqueroutier simple, par défaut de dépôt de son bilan dans les délais fixés par la loi, et pour livres irrégulièrement tenus.

Conseil de guerre séant à Lille

Étienne-Philippe Moritz, sergent-fourrier au 1er régiment de ligne, faux en matières d'administration militaire et usage de fausses. — Cinq ans de prison.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 9 mai. Présidence de M. le conseiller DESTCKER. Ministère public : M. BERTON, avocat-général 1er officier. — Interpellé par M. le président des assises, les accusés déclarent se nommer Charles Doussere, maçon, demeurant à Mouscron, et Philéas Devos, ouvrier menuisier, domicilié à Mont-A-Loux.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Conduite à la pharmacie Lobert, elle est promptement revenue à elle, et a pu retourner à son domicile.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 10 mai. Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire du nommé Fombart, Jean-Baptiste, camionneur au service de M. Humbert, fabricant de chéquier à Lille, lequel a été l'objet, à La Madeleine, d'un procès-verbal de la part d'un contrôleur de la Compagnie des Tramways, pour ne pas s'être écarté de la route du car, auquel il barrait le chemin. Il avait prétendu, à l'audience d'hier, pour sa justification, qu'un chariot lui interceptait à son tour le passage : ce fait n'a point été prouvé.

Le nommé Deschopper, inculpé de vol, est acquitté.

Pierre Thevissen, ancien soldat de l'armée belge, renvoyé du service pour cause de malversation, est venu se fixer dans la banlieue d'Esquermes, où il n'a trouvé rien de mieux que de s'établir marchand de comestibles, voire même de bestiaux et de chevaux ; il est vrai qu'il devait réaliser de très beaux bénéfices, vu le prix qu'il cotait ses marchandises (il les dévalait). Il est actuellement inculpé de vol de poules et d'une chèvre au préjudice de plusieurs de ses voisins ; il les a ensuite débités à différentes personnes, qui viennent aujourd'hui en déposer. Il est dit des restes de la chèvre et de la poule, tant auprès des habitants qu'aupres de l'autorité.

Le nommé Deschopper, inculpé de vol, est acquitté.

Le nommé Deschopper, inculpé de vol, est acquitté.

TOURCOING

Flamme, Auguste, ancien agent d'affaires à Lille, déjà condamné et actuellement détenu pour différents délits commis dans l'exercice de ses fonctions, est condamné à 2 mois d'emprisonnement comme banqueroutier simple, par défaut de dépôt de son bilan dans les délais fixés par la loi, et pour livres irrégulièrement tenus.

Conseil de guerre séant à Lille

Étienne-Philippe Moritz, sergent-fourrier au 1er régiment de ligne, faux en matières d'administration militaire et usage de fausses. — Cinq ans de prison.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 9 mai. Présidence de M. le conseiller DESTCKER. Ministère public : M. BERTON, avocat-général 1er officier. — Interpellé par M. le président des assises, les accusés déclarent se nommer Charles Doussere, maçon, demeurant à Mouscron, et Philéas Devos, ouvrier menuisier, domicilié à Mont-A-Loux.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

L'ESPIONNE

— Je vous suis reconnaissant des craintes que vous voulez bien témoigner, mais mon parti est irrévocablement pris : je ne perdons pas le peu de temps que nous avons à passer ensemble dans une discussion sans issue ; permettez-moi de vous entretenir de la gestion de ma fortune pendant la durée de mon voyage.

— Oh ! monsieur, pouvez-vous élever l'ombre d'un doute à cet égard ?

Ces confidences l'avaient attirée, mais elle le chercha pas à faire une nouvelle tentative pour combattre une résolution qu'elle jugeait irréversible.

— Je suis vaincue, se dit-elle ; vaincue sans espoir de revanche ; cet homme non seulement ne m'a jamais aimé, mais aujourd'hui il me hait. S'il succombe, ce qui est probable, il me laissera veuve, plus

encouragée, était citée pour sa correction. Karl Steinberg n'était ni jeune, ni beau, il avait dépassé la quarantaine et une calvitie précoce lui donnait un âge plus avancé que celui qui lui avait. S'il péchait du côté capillaire, en revanche la nature l'avait favorisé du côté de la barbe qu'il portait selon la mode allemande ; larges favoris tombant en ailes que rejoignait une épaisse moustache. Le nez était gros, le menton carré et les yeux couleur gris de fer saillaient à fleur de tête, sous des sourcils épais et broussaillés, de tons roux comme la barbe.

— Je suis vaincue, se dit-elle ; vaincue sans espoir de revanche ; cet homme non seulement ne m'a jamais aimé, mais aujourd'hui il me hait. S'il succombe, ce qui est probable, il me laissera veuve, plus

encouragée, était citée pour sa correction. Karl Steinberg n'était ni jeune, ni beau, il avait dépassé la quarantaine et une calvitie précoce lui donnait un âge plus avancé que celui qui lui avait. S'il péchait du côté capillaire, en revanche la nature l'avait favorisé du côté de la barbe qu'il portait selon la mode allemande ; larges favoris tombant en ailes que rejoignait une épaisse moustache. Le nez était gros, le menton carré et les yeux couleur gris de fer saillaient à fleur de tête, sous des sourcils épais et broussaillés, de tons roux comme la barbe.

— Je suis vaincue, se dit-elle ; vaincue sans espoir de revanche ; cet homme non seulement ne m'a jamais aimé, mais aujourd'hui il me hait. S'il succombe, ce qui est probable, il me laissera veuve, plus

encouragée, était citée pour sa correction. Karl Steinberg n'était ni jeune, ni beau, il avait dépassé la quarantaine et une calvitie précoce lui donnait un âge plus avancé que celui qui lui avait. S'il péchait du côté capillaire, en revanche la nature l'avait favorisé du côté de la barbe qu'il portait selon la mode allemande ; larges favoris tombant en ailes que rejoignait une épaisse moustache. Le nez était gros, le menton carré et les yeux couleur gris de fer saillaient à fleur de tête, sous des sourcils épais et broussaillés, de tons roux comme la barbe.

— Je suis vaincue, se dit-elle ; vaincue sans espoir de revanche ; cet homme non seulement ne m'a jamais aimé, mais aujourd'hui il me hait. S'il succombe, ce qui est probable, il me laissera veuve, plus

encouragée, était citée pour sa correction. Karl Steinberg n'était ni jeune, ni beau, il avait dépassé la quarantaine et une calvitie précoce lui donnait un âge plus avancé que celui qui lui avait. S'il péchait du côté capillaire, en revanche la nature l'avait favorisé du côté de la barbe qu'il portait selon la mode allemande ; larges favoris tombant en ailes que rejoignait une épaisse moustache. Le nez était gros, le menton carré et les yeux couleur gris de fer saillaient à fleur de tête, sous des sourcils épais et broussaillés, de tons roux comme la barbe.

— Je suis vaincue, se dit-elle ; vaincue sans espoir de revanche ; cet homme non seulement ne m'a jamais aimé, mais aujourd'hui il me hait. S'il succombe, ce qui est probable, il me laissera veuve, plus